

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 décembre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 45

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 18

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Philippe FABRE, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GOBARGE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Géraud DELPUECH (représenté par Jean-Paul NICOLAS), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jean-Luc DONEYS (représenté par Maryline MONTEILLET), Louis ESTEVES (représenté par Jean-Luc LENTIER), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Jean-Louis VIDAL

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_169 : FINANCES / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA MISSION LOCALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 **Rapporteur : Monsieur Christian POULHES**

Depuis de nombreuses années, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est un partenaire financier important de la Mission Locale qui intervient principalement auprès des jeunes de moins de 25 ans. L'Association accueille, oriente et accompagne les jeunes en construisant avec eux leur parcours vers l'emploi avec la mobilisation des partenaires locaux, des entreprises, des Collectivités et de l'État.

Dans ce cadre, l'Association s'investit particulièrement dans la mise en œuvre des actions de formation et d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes en difficultés et exerce une mission de service public de proximité dédiée aux jeunes.

Conformément à l'article n° 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, un projet de convention a été établi entre les parties pour définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération participe au financement des projets portés par l'Association et les conditions dans lesquelles elle peut être associée à la conduite de ces actions et à leur contrôle.

Il est proposé de maintenir pour 2025 le montant de la subvention versée à la Mission Locale à hauteur de 164 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

N'ayant pas pris part au vote :

Monsieur MATHONIER, Madame LANTUEJOUL, Monsieur PRADAL, Madame MARTINS, Monsieur BONHOMMET, Monsieur CRUEGHE

- d'adopter le projet de convention joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président en charge de l'Administration Générale, des Finances et de la Contractualisation financière à signer ladite convention et à procéder à son exécution financière et juridique ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 164 000 € à la Mission Locale au titre de l'année 2025 ;
- de s'engager à inscrire lors du vote des Budgets Primitifs les crédits nécessaires au Budget Principal, au compte 65748 fonction 424.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.